REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 mars 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse de la chancellerie d'Etat

L'Etat de Genève offre un abonnement de presse numérique aux jeunes du canton pour leurs 18 ans

C'est une mesure pionnière validée par le Conseil d'Etat. Le gouvernement genevois veut encourager les jeunes citoyens à s'informer sur la vie politique et civique du canton. Un projet pilote permet ainsi à chaque jeune qui atteint l'âge de 18 ans de bénéficier d'un abonnement de presse numérique d'une durée de 1 an offert par l'Etat de Genève. Ainsi, le Conseil d'Etat soutient également d'une manière indirecte les titres de presse payants établis dans le canton.

L'âge de 18 ans est synonyme de majorité et, pour la plupart des jeunes, de premières décisions à prendre en matière d'élections et de votations. Les droits et devoirs démocratiques deviennent alors concrets. Ils s'accompagnent d'une nécessité de s'informer sur l'actualité politique et les enjeux civiques.

Par ailleurs, la presse représente un pilier du débat public et le fondement d'une démocratie fonctionnelle et forte. Elle est garante de l'exercice des droits et des devoirs démocratiques et de la libre formation de l'opinion. En outre, l'accès à la presse écrite permet de développer une culture de la lecture parmi les plus jeunes.

Afin de répondre à ces constats, et conscient du contexte difficile auquel font face les médias, le Conseil d'Etat souhaite favoriser l'information des plus jeunes citoyennes et citoyens tout en soutenant les titres de presse écrite cantonaux.

C'est pourquoi il a pris la décision d'offrir un abonnement de presse numérique pour les jeunes résidents et titulaires des droits politiques du canton atteignant l'âge de 18 ans, pour une durée limitée de 1 an.

La chancellerie d'Etat a réuni tous les titres concernés, soit La Tribune de Genève, Le Courrier, Le Temps et heidi.news. La concertation a permis d'arrêter les modalités qui garantiront la meilleure mise en œuvre possible de cette mesure. Tous les médias concernés saluent cette proposition qui leur permettra de se faire connaître auprès d'un public plus jeune.

Une page du site internet de l'Etat de Genève est désormais spécifiquement dédiée à cette mesure (monjournal.ge.ch). Elle permet aux jeunes de se faire une première idée de la philosophie de chacun des journaux, et contient un lien pour solliciter un abonnement.

Cette mesure est déployée pour l'année 2023. La chancellerie d'Etat et les médias concernés procéderont à une première évaluation de cette mesure dès la fin de l'année.

Pour toute information complémentaire:

- *Pour la chancellerie d'Etat: M. Thomas Dayer, secrétaire général adjoint, CHA, T. 022 327 95 27.*